

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 21 novembre 2022 se tient à 15 h 30, à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson et Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron et Denis Poulin participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2022-024 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 25 mars 2022 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) » la séance s'est tenue en présentiel et la présence du public est permise.

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame Denyse Blanchet, mairesse de la Municipalité de Stratford, est absente.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

C.A. 2022-156

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 21 NOVEMBRE 2022**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2022
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
5.	FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
6.	DEMANDES DE COMMANDITES
7.	FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)
7.1.	PROJET MOUV
7.2.	COMPILATION DES PROJETS AU 2 NOVEMBRE 2022

7.3.	DEMANDE DU COMITÉ DE CONCERTATION LOCAL DU FQIS DU GRANIT - MODIFICATION D'UNE DES CLAUSES DU GUIDE DU PROMOTEUR
8.	CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL DES MAIRES DE L'ANNÉE 2023
9.	ACTIVITÉ DE DÉCEMBRE
10.	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023
11.	BÂTIMENT
12.	OPPORTUNITÉS
13.	RESSOURCES HUMAINES
14.	FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET
15.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
16.	VARIA
17.	PÉRIODE DE QUESTIONS
18.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2022**C.A. 2022-157****PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2022**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

Aucun sujet à traiter.

6.0

DEMANDES DE COMMANDITES

J'informe les maires de demandes de commandites, mais qui ne sont pas admissibles en regard de la Politique de dons et commandites de la MRC.

7.0

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

7.1

PROJET MOUV

C.A. 2022-158**APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTE INTÉRIMAIRE –
PROJET DE SCOLARISATION MOUV**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'appel de projets continu au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) le comité administratif de la MRC du Granit a accepté, par sa résolution C.A. 2021-49, le projet de scolarisation MOUV de la Constellation du Granit;

ATTENDU QUE le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit, comité mandataire pour analyser les projets déposés et faire les recommandations nécessaires pour l'acceptation ou le refus des demandes de fonds, recommande d'accepter la reddition de compte intérimaire et par conséquent, le 2^e versement au projet;

ATTENDU QU'il a été présenté aux membres du comité administratif de la MRC du Granit, la reddition de compte intérimaire pour ledit projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit approuve la reddition de compte intérimaire du projet de scolarisation MOUV dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) et autorise ainsi que le 2^e versement soit effectué auprès de la Constellation du Granit, conformément à la résolution C.A. 2022-159.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Corporation de développement communautaire du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2022-159**APPROBATION - DEMANDE DE MODIFICATIONS DU PROJET DE
SCOLARISATION MOUV**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'appel de projets continu au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) le comité administratif de la MRC du Granit a accepté, par sa résolution C.A. 2021-49, le projet de scolarisation MOUV de la Constellation du Granit;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a accepté, par sa résolution C.A. 2021-119, de produire un addenda de manière à modifier le montant du projet par l'ajout d'un montant de 13 220 \$ pour l'an 1;

ATTENDU QUE le comité administratif a approuvé, par sa résolution C.A. 2022-158, la reddition de compte intérimaire du projet de scolarisation MOUV ainsi que le 2^e versement auprès de la Constellation du Granit;

ATTENDU QUE l'entente pour le Fonds québécois d'initiatives locales (FQIS) devait se terminer au 31 mars 2023, mais que ce dernier a été prolongé jusqu'en septembre 2023;

ATTENDU QUE la Constellation du Granit a demandé à la Corporation de développement communautaire du Granit de réduire la subvention accordée de 31 716 \$, mais aussi de prolonger la réalisation du projet jusqu'en septembre 2023;

ATTENDU QUE le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit, comité mandataire pour analyser les projets déposés et faire les recommandations nécessaires pour l'acceptation ou le refus des demandes de fonds, recommande de produire à nouveau un addenda de manière à prolonger la durée du projet et d'en diminuer les sommes attribuées;

ATTENDU QU'il a été présenté aux membres du comité administratif de la MRC du Granit les recommandations du comité multisectoriel pour ledit projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte de produire un addenda de manière à prolonger la durée du projet MOUV au 30 septembre 2023, et ce, suite aux recommandations faites par le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit dans le cadre des sommes reçues du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte de modifier la subvention accordée au projet de scolarisation MOUV et détermine par conséquent que le 2^e versement soit du montant suivant :

Organisme	Projet	Fin du projet	Montant du 2 ^e versement	Montant total du projet
La Constellation du Granit	Projet MOUV	Septembre 2023	20 019 \$	75 888 \$ (plutôt que 107 604 \$)

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Corporation de développement communautaire du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

COMPILATION DES PROJETS AU 2 NOVEMBRE 2022

Les maires ont reçu, par courriel, il y a quelques jours, la compilation des projets au 2 novembre 2022 dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

7.3

DEMANDE DU COMITÉ DE CONCERTATION LOCAL DU FQIS DU GRANIT - MODIFICATION D'UNE DES CLAUSES DU GUIDE DU PROMOTEUR

C.A. 2022-160

DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE DES CLAUSES DU GUIDE DU PROMOTEUR – FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES LOCALES (FQIS)

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS), le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-06, la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) à titre d'organisme mandataire pour instance de concertation locale pour assumer la gestion du Fonds québécois d'initiatives locales

(FQIS);

ATTENDU QUE par cette même résolution le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté la CDC pour former un comité multisectoriel afin de cibler des priorités d'intervention;

ATTENDU QUE l'entente pour le Fonds québécois d'initiatives locales (FQIS) devait se terminer au 31 mars 2023, mais que ce dernier a été prolongé jusqu'en septembre 2023;

ATTENDU QU'il reste un solde non utilisé au fonds;

ATTENDU QUE le Guide du promoteur prévoit que la subvention minimale par projet est de 30 000 \$;

ATTENDU QUE le comité multisectoriel recommande la modification de cette clause du Guide du promoteur pour que la subvention minimale par projet soit de 10 000 \$ de manière à ce que davantage de promoteurs puissent déposer des projets;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit approuve la modification d'une des clauses du Guide du promoteur de l'Alliance pour la solidarité sociale en Estrie PAGIEPS/2018-2023, dans le cadre de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), et ce, de manière à permettre que la subvention minimale par projet soit de 10 000 \$.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Corporation de développement communautaire du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL DES MAIRES DE L'ANNÉE 2023

Il est discuté des dates pour la tenue des séances du comité administratif de l'année 2023.

9.0

ACTIVITÉ DE DÉCEMBRE

Madame la préfet mentionne qu'elle avait pensé tenir la séance du conseil des maires de décembre au campus du cégep de Lac-Mégantic afin d'effectuer une visite des lieux de cet établissement important pour le territoire. Elle ajoute que ce sera malheureusement impossible compte tenu de l'heure de la rencontre, mais qu'elle prévoit organiser sa visite en 2023 à un moment opportun qui conviendra à l'établissement.

10.0

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Il est discuté des attentes de part et d'autre quant à la tenue d'un atelier de travail du comité administratif en vue de préparer la présentation au conseil des maires des prévisions budgétaires.

11.0

BÂTIMENT

Aucun sujet à traiter.

12.0

OPPORTUNITÉS

Aucun sujet à traiter.

13.0

RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires que monsieur Sylvain Vachon, Conseiller aux entreprises, développement technologique et innovation dans le cadre du programme d'Accès entreprises Québec, a quitté la semaine dernière.

14.0

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET

C.A. 2022-161

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET - OCTOBRE 2022

ATTENDU QUE madame la préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour le mois d'octobre 2022 et que les maires les acceptent ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame la préfet pour le mois d'octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la séance du mois de novembre se tiendra comme prévu le 12 décembre 2022 à compter de 15 h 30. Un avis de convocation sera alors envoyé aux maires conformément à la loi.

16.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent, donc aucune question n'est posée.

18.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2022-162

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 21 novembre soit levée, il est 16 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 21 novembre et ce, pour les résolutions C.A. 2022-158, C.A. 2022-159 et C.A. 2022-161.

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale